Envoyé en préfecture le 07/10/2019 Reçu en préfecture le 07/10/2019 Affiché le

ID: 011-211103981-20190930-2019\_69-CC

DEPARTEMENT DE L'AUDE ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

### Séance du 30 Septembre 2019

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-domaine: Vœux et motions

Non	nbre	de membres
Er	`` I	Qui ont pris part à la délibération
10	)	9

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2019 - 69

## COMMUNE DE TREILLES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# Opposition à la fermeture de trésorerie de proximité

L'an deux mil dix-neuf, le 30 Septembre à 10h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 Septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BOUTON, Maire.

<u>Présents</u>: Alain BOUTON, Gérard LUCIEN, Denise DIAZ, Gilbert AMIOT, Francine BERRERD, Nicole VAN DE WALLE, Benoit VALERY, Gérard DUBOCHE.

Absents: Jean-Marc GAUTIER.

Absents excusés: Anne BAUDRILLARD, Jean-Marc GAUTIER.

Procurations: Anne BAUDRILLARD à Gérard LUCIEN.

Secrétaire de séance : Benoit VALERY

**VOTE POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0** 

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'action et des comptes publics.

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairie, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP (maisons de services publics),

Vu le projet de transfert des missions topographies à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

### Le Conseil Municipal

OUÏ l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

**DECIDE** de s'opposer au projet de création d'agences comptable et de transfert des missions topographiques,

Envoyé en préfecture le 07/10/2019 Reçu en préfecture le 07/10/2019 Affiché le

ID: 011-211103981-20190930-2019\_69-CC

**EXIGE**-le maintien de trésorerie de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôt, de tenue de compte des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

Le Maire,

Alain BOUTO